

demandés et accordés dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, les localités comprises dans ces permis, les noms et domiciles des postulants et le montant payé pour ces concessions ; aussi, copie de toute correspondance et de tous arrêtés du conseil à ce sujet. (*Document de la Session No 39.*)

Aussi, la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1898, demandant copie de toute correspondance, demandes de soumissions et soumissions reçues, rapports et arrêtés du conseil, et la liste de tous permis ou licences accordés, comprenant les noms des personnes auxquelles ils ont été concédés, l'étendue de terrain et les conditions spécifiées dans chacun de ces permis, ainsi que le montant payé et à payer pour les terrains aurifères susceptibles d'exploitation par des travaux de mines ou de dragage dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le district du Yukon. (*Document de la Session No 40.*)

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du département du Commerce, pour l'exercice clos le 30 juin 1898. (*Document de la Session No 5.*)

M. Sifton, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente à la Chambre le relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1er octobre 1897, jusqu'au 1er octobre 1898. (*Document de la Session No 41.*)

Aussi, un état comprenant la correspondance, etc., relative aux affaires de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et échangée entre celle-ci—et le ministère de l'Intérieur, depuis la présentation du dernier état conformément à la résolution du 20 février 1892. (*Document de la Session No 42.*)

Aussi, un état contenant les arrêtés du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément à l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54, des Statuts Révisés du Canada, et ses amendements. (*Document de la Session No 45.*)

Aussi, un état contenant les arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux prescriptions de l'Acte d'Irrigation du Nord-Ouest, 57 58 Victoria, chapitre 30, etc. (*Document de la Session No 44.*)

Et aussi, un état contenant les arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette de la Colombie-Britannique*, conformément aux termes du paragraphe (d) de l'article 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la question des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles de chemin de fer dans la province de la Colombie-Britannique. (*Document de la Session No 43.*)

Sur motion de Sir Charles Tupper, baronnet, secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie des plans et devis pour la construction du terminus en eau profonde à Saint-Jean, N.-B., y compris les quais, entrepôts, élévateurs, voies, etc., ainsi que copie des soumissions pour les dits travaux et de tous contrats passés à ce sujet.

Sur motion de sir Charles Tupper, baronnet, secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre, copie des annonces publiées en 1898, et appelant des soumissions pour la fourniture des rails d'acier et attaches destinés à l'Intercolonial et au chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard ; aussi, copie des soumissions reçues et de toute correspondance à ce sujet, et de tous contrats passés.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper, baronnet,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre un état détaillé du nombre de gallons de boissons enivrantes entrés dans le district du Klondike depuis juillet 1896, du nombre de permis accordés pour cet objet, avec les noms et adresses postales de ceux à qui les dits permis ont été accordés, et le montant payé à cette fin.